



# A Négocier et à renégocier, on n'est pas à lutter !



Le 21 septembre 2018, s'est tenue une énième Commission Nationale Paritaire de Négociations de la Convention Collective du 15 mars 1966, qui n'en portait que le nom.

Dès l'ouverture de séance NEXEM n'a laissé aucune place à la négociation en affirmant que cette séance n'avait pour but non la négociation mais la signature ou pas de l'avenant concernant le régime de prévoyance.

**Les patrons de la CC66 ont décidé de casser la prévoyance des salarié-es du secteur**, en dénonçant le régime existant. Cette réouverture au forceps a du mal à passer.

Les dés étaient pipés dès le départ, le régime déficitaire depuis 5 ans, les assureurs ne veulent plus le couvrir en l'état.

Qu'à cela ne tienne, il faudrait selon eux avec l'accord de Nexem et de la CFDT vite, vite, vite, très vite renégocier... sinon plus d'assureurs pour couvrir le régime existant...les réunions paritaires s'enchaînent, pas de réflexions, pas d'anticipations, pas de possibilités d'échanger avec les salarié-es, premier-es concerné-es, le rapport de force est entre les mains des patrons...

Les jeux sont faits, la CGT et FO sont prêts à retourner à la table des négociations. **SUD Santé Sociaux n'est pas dupe.**

**SUD Santé Sociaux refuse** ce jeu et le dénonce. Après lecture d'une déclaration liminaire réaffirmant sa volonté d'un régime fort où les garanties ne sont pas revues à la baisse et les cotisations restent au moins constantes pour les salarié-es, les représentantes de la Fédération SUD Santé Sociaux quittent la table.

**Ces négociations express, ne doivent pas être l'occasion d'un régime de prévoyance à la baisse, imposant la triple peine aux salarié-es qui sont malades de subir la politique de branche imposée par des patrons qui n'ont rien de social.**

La révision du régime de prévoyance impose la négociation d'un nouvel avenant à l'accord de branche sous 6 mois, compte à rebours relancé le 31 juillet 2018 par la dénonciation du contrat par les assureurs du régime. Cela puisque des syndicats ont fait valoir leur droit d'opposition à un avenant scélérat où seuls les assureurs seront gagnants.

Si on doit renégocier aussi vite, c'est parce que les patrons ne veulent pas revenir sur leurs propositions initiales concernant le régime en lui-même et ne font que des propositions à la marge qui n'auront aucune incidence pour les salarié-es.

Si on doit renégocier aussi vite c'est que l'accord de branche sur la prévoyance perdue et que sans assureur pour le mettre en place, Nexem devra rendre compte auprès de ses adhérents

Si on renégocie aussi vite, c'est que Nexem a bien conscience que le bras de fer engagé faute de rapport de force, fléchit en sa faveur.

Si on renégocie aussi vite, c'est aussi une façon d'occuper les Syndicats autour d'une table.

SUD Santé Sociaux refuse de s'y soumettre.

## Il y a urgence à renégocier le régime de prévoyance ?

**C'est faux**, les patrons prennent prétexte d'un déficit du régime de prévoyance pour justifier leur manœuvre.

Si effectivement le régime de prévoyance de la CC66 est déficitaire c'est en grande partie à cause de « la forte sinistralité » dans la branche.

Les salarié-es sont de plus en plus malades, invalides, souffrent de tous les maux conséquences de conditions de travail de plus en plus dures, de plus en

plus astreignantes, de plus en plus usantes, perturbantes, aliénantes, et de tous les maux que l'on voudra y mettre tant les conditions de travail détruisent. C'est à cela qu'il faut s'attaquer, à ce qui incombe aux patrons, le bien-être physique et mental de leurs salarié-es.

**Refusons de leur donner les outils pour nous casser et reprenons le pouvoir sur nos droits, exigeons des conditions de travail saines.**

Les patrons n'ont pas les moyens de compenser le déficit du régime ?



**C'est faux**, si la politique salariale de la branche avait été « offensive » comme le dit si bien Nexem, l'augmentation de la valeur du point n'aurait pas été de 0.01 centime mais de 30 centimes à minima comme le demandait le syndicat SUD, les cotisations ainsi auraient pu compenser une partie de ce déficit.

**C'est faux**, si les cadeaux faits aux patrons par le gouvernement via le CITS et les baisses de cotisations patronales avaient été réinjectés au profit des salarié-es on n'en serait pas là. En effet une augmentation de salaires entraîne automatiquement une augmentation de cotisation.

**Les salaires conventionnels misérables sont la conséquence aussi de ce déficit, exigeons une hausse de nos salaires.**

Le nouvel avenant prévoyance propose encore une augmentation des cotisations et une baisse des garanties. Cela signifie pour les salarié-es une baisse de notre salaire net et des revenus à la baisse en cas d'arrêt de travail couvert par le régime de prévoyance. **En clair cotiser plus pour toucher moins en cas de difficultés.**

Les seules modifications apportées par la nouvelle mouture proposée par CFDT-Nexem ne sont autres :

- Qu'un engagement à ouvrir des négociations sur la subrogation de salaire 1<sup>er</sup> semestre 2019,
- De nommer paritairement un assureur du fonds de Solidarité mutualisé
- Et d'avoir un avis des représentants du personnel des établissements sur les plans de préventions s'ils veulent bénéficier de ce fonds.

**Mais bien sûr !** Visiblement Nexem va engager des négociations sur une disposition déjà en place par ¾ de ses adhérents et que les assureurs sont prêts à le financer pour les autres si re-contractualisation ! Négocier sur une possibilité déjà en place c'est vraiment prendre les salarié-es pour des lapins de 6 semaines.

Visiblement Nexem n'est pas au courant non plus que 62% de ses adhérents ont moins de 300 salarié-es, sans obligation de Commission Santé et Sécurité au Travail et ils vont devoir émettre un avis pour bénéficier de ce fonds de prévention, l'avis de qui ? Comment ? Avec quels moyens ?

**Ça suffit, SUD santé Sociaux refuse le chantage patronal et n'accepte pas les méthodes de voyous des patrons.**

Ainsi au prétexte d'urgence les négociations s'enchaînent avec des convocations d'une semaine à l'autre... dans ces conditions qui peut vous représenter ? **A SUD Santé Sociaux** les négociatrices et négociateurs ne sont pas des permanent-es syndicaux qui ont tout loisir de s'asseoir à la table des négociations. Nos négociatrices et négociateurs sont des salarié-es, qui partagent le quotidien de professionnel-les du secteur. Quel-le salarié-e peut prévenir le lundi qu'elle ou il sera absent-e le vendredi

suisant alors que nos établissements sont en sous effectifs chronique... aucun-e. **Pour SUD Santé Sociaux c'est inacceptable, la voix des travailleuses et des travailleurs doit être portée par l'un-e des leurs et non uniquement par des permanent-es syndicaux.**

**Notre prévoyance est menacée**, SUD a dénoncé la première version d'avenant modifiant le régime de prévoyance conventionnel, la nouvelle mouture n'a que des modifications à la marge, il faut continuer à le dénoncer.

**Signer un avenant identique que celui que nous avons dénoncés collectivement en juillet revient à céder au chantage patronal.**

**Pour SUD Santé Sociaux, la proposition était inacceptable avant l'été, elle l'est tout autant aujourd'hui.**

**Pour SUD Santé Sociaux, c'est l'intérêt des salarié-es qui prime.**

**Sans rapport de force construit et durable Nexem gardera la main.**

**La fédération SUD Santé Sociaux, n'acceptera jamais des baisses de salaires ni un recul des prestations de la Prévoyance. Il est indispensable avant tout de s'attaquer aux causes réelles de la souffrance au travail des salarié-es et :**

- ✓ **De revenir au droit de départ à la retraite pleine à 60 ans avec 37.5 annuités ;**
- ✓ **D'instaurer un moratoire sur les restructurations ;**
- ✓ **D'obtenir l'amélioration des conditions de travail ;**
- ✓ **De maintenir l'emploi et les qualifications ;**
- ✓ **D'arrêter d'utiliser des méthodes de gestion des personnels rétrogrades qui n'ont pour but que de casser les collectifs de travail, indispensable à l'exercice des missions du secteur social et médico-social...**
- ✓ **A travail égal, salaire égal**